**Rapport du ComitÉ technique À LA**

**7ème session de la RÉunion des Parties À l’AEWA**

# Introduction

Le présent rapport est présenté à la 7ème session de la Réunion des Parties (MOP7) par le Comité technique (TC), conformément au paragraphe 3(c) de l’article VII de l’Accord. Il décrit les activités entreprises par le Comité technique durant la période 2016-2018 et présente un résumé des résultats obtenus.

Le Comité technique est un organe subsidiaire de l’Accord sur la conservation des oiseaux d’eau migrateurs d’Afrique-Eurasie, mis en place conformément à l’article VII de l’Accord.

Le Comité technique a les fonctions générales suivantes :

* Il fournit des avis scientifiques et techniques et des informations à la Réunion des Parties et aux Parties, par l’intermédiaire du Secrétariat de l’Accord ;
* Il fait des recommandations à la Réunion des Parties concernant le Plan d’action, la mise en œuvre de l’Accord et toute recherche ultérieure à entreprendre ;
* Il prépare pour chaque session ordinaire de la Réunion des Parties un rapport d’activités ;
* Il accomplit toute autre tâche qui lui sera confiée par la Réunion des Parties ; et
* Le TC travaille en étroite collaboration avec le Comité permanent afin d’assurer la cohérence de l’ensemble du travail consacré à l’Accord.

# Composition du Comité

 Le Comité technique se compose de :

* Neuf experts représentant les différentes régions de la zone de l’Accord (Europe du Nord et du Sud-Ouest/Mme Ruth Cromie (Royaume-Uni), Europe centrale/M. Lorenzo Serra (Italie), Europe de l’Est/M. Saulius Svazas (Lituanie), Asie du Sud-Ouest/M. Sharif Al Jbour (Jordanie), Afrique du Nord/M. Sidi Imad Cherkaoui (Maroc), Afrique centrale/poste vacant, Afrique de l’Ouest/M. Erasmus Owusu (Ghana), Afrique de l’Est/M. Muchai Samuel Muchane (Kenya) et Afrique australe/Mme Lizanne Roxburgh (Afrique du Sud)) ont été élus parmi toutes les Parties de la région concernée ;
* Un représentant désigné par chacune des organisations suivantes : l’Union internationale pour la conservation de la nature (UICN/M. Jean-Christophe Vié), Wetlands international (M. Szabolcs Nagy), le Conseil international de la Chasse et de la Conservation du gibier (CIC/M. Mikko Alhainen) ; et
* Un expert thématique dans chacun des domaines suivants : économie rurale (M. Philippe Karpe), gestion du gibier (M. Pierre Defos du Rau), et droit de l’environnement (Mme Melissa Lewis), élus par les Parties.

Des observateurs de pays de l’aire de répartition qui ne sont pas Parties contractantes et le Président du Comité permanent de l’AEWA peuvent être invités aux réunions du TC. Un maximum de quatre observateurs d’organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales spécialisées peuvent également être admis, ainsi que des experts, qui peuvent être invités à contribuer à des sujets spécifiques. Au cours de la présente période triennale, le Comité a été également bénéficié du soutien d’une spécialiste de la CESP (Mme Olesya Petrovych).

**Mise en œuvre du travail du Comité technique**

Pendant la période triennale 2016-2018, le Comité technique s’est réuni deux fois.

La 13ème réunion a eu lieu du 14 au 17 mars 2016 à Nahsholim, Israël. Elle a été accueillie et co-organisée par l’Agence israélienne pour la Protection de la Nature et des Parcs nationaux et par le Centre ornithologique de la Société pour la Protection de la Nature en Israël, sous les auspices du ministère des Affaires étrangères d’Israël et du ministère israélien de la Protection de l’Environnement.

La 14ème réunion a eu lieu du 10 au 13 avril 2018 à Bonn, Allemagne, et le Secrétariat PNUE/AEWA en était l’hôte.

Nous adressons nos remerciements à ceux qui ont accueilli ces deux réunions pour leur grande hospitalité ainsi qu’au personnel du Secrétariat PNUE/AEWA qui a permis leur organisation efficace.

Les deux réunions ont été présidées par Saulius Svazas (Lituanie), représentant régional pour l’Europe de l’Est.

Le plan de travail du TC pour la période 2016-2018 a été adopté par la 6ème session de la Réunion des Parties (MOP6) en novembre 2015 puis élaboré plus avant et perfectionné par le TC lors de sa 13ème réunion en mars 2016 (tableau 2). Les tâches ont été réparties, en vue de leur réalisation, entre huit groupes de travail (tableau 1) ayant chacun un président responsable de la supervision de la mise en œuvre des tâches prévues. À côté des nouvelles tâches et de celles reprises des Plans de travail des périodes triennales précédentes, toutes déjà confiées au TC par la MOP, le TC a inclus quelques tâches supplémentaires qu’il a jugé important de prendre en main. Les groupes de travail sont composés de représentants régionaux, d’experts thématiques, de représentants des ONG, d’observateurs et de membres du Secrétariat.

Entre les sessions, le TC a travaillé à la mise en œuvre du plan de travail par l’intermédiaire de l’Espace de travail du Comité, espace de communication et de travail en ligne protégé par un mot de passe, qui fournit un accès aisé aux documents, permet de correspondre et de discuter, et archive tout le travail du TC.

*Tableau 1. Composition des groupes de travail du Comité technique (2016-2018)*

| **Groupe de travail** | **Membres** |
| --- | --- |
| 1. Champ d’application | **Lorenzo Serra (Président),** David Stroud, Szabolcs Nagy, Saulius Svazas, Nicola Crockford,Ruth Cromie, Sergey Dereliev et Nina Mikander |
| 2. Conservation des espèces | **Pierre Defos du Rau (Président),** David Stroud, David Scallan, Melissa Lewis, Saulius Svazas, Philippe Karpe, Mikko Alhainen, Lorenzo Serra, Nicola Crockford, Alexandre Czajkowski, Sharif Jbour, Catherine Lehmann, Evelyn Moloko, Florian Keil, Sergey Dereliev et Nina Mikander |
| 3. Conservation des habitats | **Philippe Karpe (Président),** Szabolcs Nagy, David Stroud, Lorenzo Serra, Nicola Crockford, Lizanne Roxburgh, Samuel M. Muchai, Pierre Defos du Rau, Alexandre Czajkowski, Melissa Lewis, Saulius Svazas, David Scallan, Olesya Petrovych, Sharif Jbour, Florian Keil, Sergey Dereliev et Evelyn Moloko |
| 4. Gestion des activités  humaines | **Ruth Cromie (Présidente),** David Stroud, Sharif Jbour, Ohad Hatzofe, David Scallan, Olesya Petrovych, Imad Cherkaoui, Nicola Crockford, Lorenzo Serra et Sergey Dereliev |
| 5. Recherche et surveillance continue | **Szabolcs Nagy (Président),** Lizanne Roxburgh, Samuel M. Muchai, Imad Cherkaoui, Olesya Petrovych, Saulius Svazas, David Stroud, Alexandre Czajkowski, Lorenzo Serra et Sergey Dereliev |
| 6. Éducation et information | **Olesya Petrovych (Présidente),** Mikko Alhainen, Ruth Cromie, David Scallan, Philippe Karpe, Szabolcs Nagy, Melissa Lewis, David Stroud, Evelyn Moloko et Florian Keil |
| 7. Mise en œuvre | **Lizanne Roxburgh (Présidente),** David Stroud, Szabolcs Nagy, Pierre Defos du Rau, David Scallan, Nicola Crockford, Baz Hughes, Philippe Karpe, Melissa Lewis, Mikko Alhainen, Lizanne Roxburgh, Imad Cherkaoui, Alexandre Czajkowski, Ohad Hatzofe, Sharif Jbour, Lorenzo Serra, Catherine Lehmann, Florian Keil, Evelyn Moloko, Nina Mikander et Sergey Dereliev |
| 8. Questions stratégiques, rapports,  problèmes émergents et autres | **Melissa Lewis (Présidente),** Saulius Svazas, Ruth Cromie, Mikko Alhainen, Pierre Defos du Rau, Philippe Karpe, Olesya Petrovych, Szabolcs Nagy, Nicola Crockford, Lizanne Roxburgh, David Stroud, Alexandre Czajkowski, David Scallan, Sharif Jbour, Lorenzo Serra, Evelyn Moloko et Sergey Dereliev |

# Travail réalisé par le TC pendant la période 2016-2018

Le travail réalisé par le Comité a abouti à la rédaction de huit résolutions devant être approuvées par le Comité permanent afin d’être présentées à la MOP7. Vingt documents destinés à la MOP7, y compris une Ligne directrice révisée de l’AEWA et un document de recommandation relatif à la mise en œuvre, ont été rédigés par le TC ou préparés avec son étroite participation.

Les tâches principales suivantes ont été réalisées par le TC en 2016-2018 :

* Examen de la délimitation des frontières des populations de certaines espèces ; les délimitations recommandées ont été approuvées ultérieurement par le Comité permanent et utilisées dans le cadre de la 7ème édition du Rapport sur l’état de conservation ;
* Aide à la préparation de la 7ème édition du Rapport sur l’état de conservation (CSR7) et à sa présentation à la MOP7 ;
* Compilation d’une recommandation sur l’application du paragraphe 2.1.3 du Plan d’action de l’AEWA relative aux dérogations ;
* Compilation d’un guide sur les recommandations disponibles relatives aux plantes aquatiques envahissantes lorsque celles-ci ont une incidence sur les oiseaux d’eau migrateurs et leurs habitats ;
* Proposition d’une approche systématique possible pour prendre en main les déclins multi-espèces régionaux ;
* Révision de la liste prioritaire pour les plans d’action pour les espèces et compilation d’une liste prioritaire pour les plans de gestion des espèces ;
* Suivi de la mise en œuvre des plans d’action et de gestion des espèces et présentation à la MOP de recommandations relatives à la révision, au retrait ou à la prolongation des plans ;
* Compilation d’un guide de recommandations sur la réduction de l’impact de la pêche marine sur les oiseaux d’eau migrateurs ;
* Évaluation des menaces que constituent les déchets marins pour les espèces couvertes par l’AEWA ;
* Recommandations faites à la MOP sur les priorités les plus urgentes pour la conservation des oiseaux marins dans le cadre de la mise en œuvre de l’Accord ;
* Compilation des recommandations sur les approches ciblées de surveillance pour chaque population de l’AEWA ;
* Révision du format des plans d’action internationaux par espèce et multi-espèces ;
* Révision des Lignes directrices de conservation de l’AEWA No 9 relatives à la Surveillance des oiseaux d’eau ;
* Recommandations fournies à propos des dispositions de l’AEWA concernant les espèces non indigènes ;
* Contribution à l’élaboration du Plan stratégique 2019-2027 de l’AEWA ;
* Contribution à l’élaboration du Plan d’action 2019-2027 de l’AEWA pour l’Afrique ;
* Révision du format des rapports nationaux, y compris des ajustements nécessaires sur la base des retours d’information reçus après la MOP6, pour son utilisation pour le cycle des rapports remis à la MOP7 ;
* Élaboration d’un nouveau format de rapport national sur la base de l’avant-projet de Plan stratégique 2019-2027 ; et
* Mise à jour de l’évaluation des progrès sur des questions concernant les Objectifs d’Aichi.

En plus des tâches spécifiques requises par la MOP6, le TC a également mis en œuvre d’autres tâches afin d’accomplir sa mission.

Les membres du TC ont participé activement aux activités du *groupe de travail sur le Plan stratégique* et ont contribué au développement du *Plan stratégique 2019-201 de l’AEWA*, fournissant le cadre de la mise en œuvre de l’Accord par les Parties contractantes, le Comité permanent, le Comité technique, le Secrétariat et leurs partenaires. Certains des éléments principaux à inclure dans le nouveau Plan stratégique (par ex. les Objectifs provisoires et le contenu de nombreuses cibles et actions correspondantes) ont été identifiés au cours de la réunion du groupe de travail sur le Plan stratégique qui s’est tenu à Bonn du 28 au 30 juin 2016.

Les membres du TC ont également participé au travail de compilation du groupe de travail sur le Plan d’action de l’AEWA 2019-2027 pour l’Afrique, fournissant aux Parties à l’AEWA un plan plus opérationnel pour la mise en œuvre du nouveau Plan stratégique en Afrique. Les membres du TC concernés ont participé à la réunion du groupe de travail qui s’est tenue à Dakar, Sénégal, du 10 au 12 octobre 2017.

Le Président et plusieurs membres du TC ont également contribué à la mise en place, dans le cadre de l’AEWA, de la *Plateforme européenne de gestion des oies* (EGMP) et ont participé à sa réunion de lancement à Paris les 11 et 12 mai 2016, ainsi qu’aux première, deuxième et troisième réunions des groupes de travail internationaux de l’AEWA sur la gestion européenne des oies qui ont eu lieu respectivement en Suède en décembre 2016, au Danemark en juin 2017 et aux Pays-Bas en juin 2018. Cette initiative majeure représente un tournant important vers la gestion adaptative des populations migratrices d’oies dans des États de l’aire de répartition de l’AEWA, faisant qu’à l’avenir ce nouveau procédé de conservation et de la gestion intégrée pourra être étendu, afin d’assurer l’utilisation durable de nombreuses espèces d’oiseaux d’eau prélevées.

Mme Ruth Cromie, vice-présidente du TC, a contribué de manière significative, dans le cadre de l’Agence européenne des produits chimiques (ECHA), au développement d’un règlement de l’Union européenne sur la suppression de la grenaille de plomb pour la chasse dans les zones humides et elle a assisté avec le Secrétariat aux réunions du Comité d’évaluation des risques de l’ECHA sur cette question.

Le Comité technique a examiné et fourni des commentaires et des suggestions sur les avant-projets des plans d’action pour la Macreuse brune (*Melanitta fusca*) et le Pélican frisé (*Pelecanus crispus*), sur le plan d’action révisé pour l’Érismature à tête blanche (*Oxyura leucocephala*), et les plans de gestion pour la Bernache nonnette (*Branta leucopsis*) et l’Oie cendrée (*Anser anser*).

Le Comité technique a examiné les informations soumises au sujet de cas possibles de Procédure d’évaluation de la mise en œuvre et a donné des conseils au Comité permanent.

Le Président du TC a participé aux 12ème et 13ème réunions du Comité permanent de l’AEWA qui se sont tenues respectivement à Paris du 31 janvier au 1er février 2017, et à la Haye du 3 au 5 juillet 2018.

Entre les sessions, le TC a étudié les propositions de projets soumises aux *Fonds de petites subventions* et a donné au Comité permanent des conseils sur leur financement par l’intermédiaire du Secrétariat.

*Comment accroître l’efficacité du travail du Comité technique ?*

Comme lors de la période triennale précédente, une part importante des tâches inscrites dans le plan de travail n’ont pas été accomplies par le TC du fait de l’important volume de demandes adressées au TC par la Réunion des Parties et le manque de fonds nécessaires à la mise en œuvre de la plupart des tâches prévues (tableau 2).

L’augmentation progressive des demandes faites par la MOP souligne la nécessité du travail du TC, mais la capacité de ce dernier à répondre à toutes les demandes est limitée. Il est important d’assigner une certaine partie du budget principal au financement du travail que la MOP requiert du TC.

Un priorisation claire de la part des Parties des nombreuses tâches demandées au TC est nécessaire pour assurer un service plus efficace du Comité. Les questions essentielles que le TC devrait prendre en main ont été indiquées dans le Rapport du Comité technique à la 6ème session de la Réunion des Parties et bon nombre d’entre elles constituent déjà les priorités du travail du TC.

Le Secrétariat est très étroitement impliqué dans le travail du Comité technique et pratiquement chaque membre du Secrétariat y contribue d’une manière ou d’une autre. Avec le programme de travail toujours croissant du Secrétariat, le personnel met tout en œuvre pour permettre l’accomplissement de toutes ses missions. Afin de soutenir le Secrétariat dans son rôle de facilitateur du Comité technique, il serait salutaire, notamment pour augmenter les résultats du TC, de mettre en place au sein du Secrétariat un poste d’Agent de soutien du Comité technique. Bien que ceci soit peu susceptible de se faire dans le cadre des scénarios prévus pour le budget principal pour la prochaine période triennale, il est fortement recommandé que des pays fournissant des Administrateurs stagiaires (JPO) au système des Nations Unies assignent un JPO au Secrétariat de l’AEWA pour ce poste.

# *Rayonnement du Comité technique*

Pendant la période triennale, des membres du TC ont participé à un large éventail de réunions internationales importantes. Cet engagement aide le TC à examiner et à discuter de son travail avec des experts compétents et des organisations extérieures à la région de l’Accord, et à développer les synergies nécessaires avec d’autres traités et conventions appropriés. La collaboration étroite avec la Convention de Ramsar sur les zones humides a été poursuivie au cours de cette période triennale et un agent de liaison a été nommé pour faire le lien entre le TC et le Groupe d’évaluation scientifique et technique (GEST) de la Convention de Ramsar. M. David Stroud, observateur permanent du Royaume-Uni, a accepté de remplir ce rôle.

Le TC a également désigné des représentants au groupe de travail de la CMS sur la Prévention des risques d’empoisonnement des oiseaux migrateurs (Mme Ruth Cromie, vice-présidente du TC) et au groupe de travail intergouvernemental de la CMS sur l’abattage, le prélèvement et le commerce illégaux des oiseaux migrateurs en Méditerranée (M. Sidi Imad Cherkaoui, représentant pour l’Afrique du Nord) - qui ont été étroitement impliqués dans le travail de ces deux processus.

Au cours de la période 2016-2018, les membres du TC ont participé activement aux réunions suivantes :

* Convention de Ramsar ; Groupe d’évaluation scientifique et technique ;
* Convention de Ramsar ; Conférence des Parties ;
* Conseil scientifique de la Convention sur les espèces migratrices (CMS) ;
* Conférence des Parties de la CMS ;
* Groupe de travail de la CMS sur la Prévention des risques d’empoisonnement des oiseaux migrateurs ;
* Groupe de travail intergouvernemental de la CMS sur l’abattage, le prélèvement et le commerce illégaux des oiseaux migrateurs en Méditerranée ;
* Groupe de travail de la CMS sur le plan d’action pour les oiseaux terrestres d’Afrique-Eurasie ;
* Groupe de travail de la CMS sur le changement climatique ;
* Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) ; groupes de spécialistes ;
* Union européenne ; groupe d’experts sur les Directives Oiseaux et Habitats ;
* Wetlands International ; Partenariat de surveillance des oiseaux d’eau ;
* Réunions des groupes de spécialistes de Wetlands International ;
* Conférence de la Société européenne d’ornithologie ;
* Congrès ornithologique Panafricain ;
* 6ème Réunion des Parties à l’Accord sur la conservation des albatros et des pétrels ;
* Journée de la mer des Wadden 2016 (« La mer des Wadden – une plateforme toujours sûre pour les oiseaux migrateurs ? ») ;
* 16ème, 17ème et 18ème conférences internationales sur les lois relatives à la vie sauvage.

*Tableau 2. Rapport sur la mise en œuvre du plan de travail 2016-2018 du Comité technique de l’AEWA*

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Champ d’application (groupe de travail 1)** | | | | |
| **Tâche** | **Tâches du TC/ actions entreprises** | **Documents MOP7 pertinents** | | | |
| **1.1 Définitions des populations**  Évaluer des données probantes à l’appui de la délimitation des frontières actuelles de population pour les espèces suivantes :   * **Oie naine** (*Anser erythropus*) – état de conservation des oiseaux en Fennoscandie * **Marouette poussin** (*Porzana parva*) * **Vanneau sociable** (*Vanellus gregarious*) * **Vanneau à queue blanche** (*Vanellus leucurus*) * **Courlis corlieu** (*Numenius phaeopus rogachevae*) * **Mouette tridactyle** (*Rissa tridactyla*) * **Sterne de Dougall** (*Sterna dougallii*) * **Sterne naine** (*Sterna albifrons*) * **Guillemot** (*Uria a. aalge* & *U. aalge albionis*) * **Macareux moine** (*Fratercula arctica*) | Des conseils généraux sur la définition des populations d’espèces (délimitation des populations) - comprenant un modèle pro forma pour la soumission au TC de propositions relatives à la délimitation de populations - ont été développés et adoptés lors de la 13ème réunion du Comité technique en Israël, du 14 au 17 mars 2016.  Les recommandations générales ainsi que les évaluations visant les espèces prévues ont été élaborées et communiquées au Comité permanent pour adoption pendant l’année 2017, et ont servi ultérieurement à la production de la 7ème édition du Rapport sur l’état de conservation de l’AEWA.  Conseils généraux sur la définition de populations d’espèces dans le cadre de l’AEWA ([Doc. AEWA StC 12.11](http://www.unep-aewa.org/sites/default/files/document/aewa_stc_12_11_guidance_populations_0.pdf)).  Recommandations du Comité technique pour la délimitation des populations de l’AEWA sélectionnées figurant au Tableau 1 du Plan d’action ([Doc. AEWA StC 12.12 Rev. 1](http://www.unep-aewa.org/sites/default/files/document/aewa_stc_12_12_population_delineations_rev1_0.pdf)) | Non | | | |
| **1.2 Portée taxonomique (et géographique) de l’AEWA**  Préparer une étude destinée à examiner les possibilités d’élargir le cadre de l’AEWA pour y inclure d’autres espèces ou groupes d’espèces d’oiseaux migrateurs de la région d’Afrique-Eurasie afin de couvrir tous les MdE et les plans d’action concernant les oiseaux d’Afrique-Eurasie | Aucune action n’a été nécessaire au cours de cette période triennale. | Non | | | |
| **1.3 Taxonomie et nomenclature**  Conserver une vue d’ensemble des questions de taxonomie et de nomenclature et apporter des conseils sur la nécessité le cas échéant de mettre à jour l’Annexe 2 de l’Accord. | Aucune action n’a été nécessaire au cours de cette période triennale. | Non | | | |
| **1.4 Procédures techniques du Comité**  Examiner et mettre en œuvre des procédures d’examen appropriées, et sans incidence sur les coûts, se rapportant aux résultats principaux émanant du Comité afin d’assurer le maintien de normes scientifiques élevées. | Aucune action n’a été nécessaire au cours de cette période triennale. | Non | | | |
|  |  |  | | | |
| **Conservation des espèces (groupe de travail 2)** | | | |
| **Tâche** | **Tâches du TC/ actions entreprises** | **Documents MOP7 pertinents** | | | |
| **2.1 Prélèvements et durabilité**  Élaborer des termes de référence pour un ou plusieurs projets éventuels sur le prélèvement durable des oiseaux d’eau migrateurs qui favorisent des approches interdisciplinaires en ce qui concerne les besoins de moyens de subsistance, y compris le développement de ressources alimentaires alternatives et les efforts de sensibilisation. | Le Secrétariat a commencé à travailler sur un ouvrage de vulgarisation sur des lignes directrices relatives au prélèvement durable, qui sera disponible pour discussion à la 15e session du Comité technique au début de 2019.  Le Secrétariat a contacté le groupe de spécialistes de la capture d'oiseaux d'eau de Wetlands International pour discuter de leur contribution éventuelle à l'élaboration de concepts de projet.  Aucune autre mesure n’a été prise en ce qui concerne les diverses actions secondaires identifiées dans le cadre de cette tâche au cours de cette période triennale du fait du manque de capacité et de disponibilité des fonds.  Comme cela a été décidé lors de la 14ème réunion du Comité technique, cette tâche sera fusionnée avec les tâches 2.4 et 2.8 indiquées ci-dessous et sera reportée à la prochaine période triennale. | Non | | | |
| **2.2 Recommandations sur les questions de dérogation**  Fournir des conseils au sujet des mesures qui devraient être prises pour empêcher que les dérogations énumérées au paragraphe 2.1.3 du Plan d’action soient utilisées au détriment des espèces inscrites au Tableau 1. | Le Comité technique a approuvé l’avant-projet de recommandations sur la façon de remplir les conditions du paragraphe 2.1.3 du Plan d’action de l’AEWA lors de sa 14ème réunion, en mars 2018, à soumettre à la MOP7.  Le Comité technique a compilé un avant-projet de résolution sur l’adoption des recommandations dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d’action de l’AEWA. | Doc. AEWA/MOP 7.32  Doc. AEWA/MOP7 DR.8 | | | |
| **2.3 Plantes aquatiques envahissantes ayant une incidence sur les oiseaux d’eau**  Compiler un guide des lignes directrices disponibles sur ce sujet. | Le Comité technique a élaboré et approuvé en vue de la soumission à la MOP 7 un avant-projet intitulé « Recommandations relatives à une approche systématique pour répondre aux déclins des oiseaux d’eau : liste de contrôle des actions potentielles » lors de sa 14ème réunion, en avril 2018, qui inclut un guide des recommandations sur les plantes aquatiques envahissantes ayant une incidence sur les oiseaux d’eau. | Doc. AEWA/MOP 7.34 | | | |
| **2.4 Favoriser une meilleure reconnaissance de l’importance socioéconomique des oiseaux d’eau**  <0}  Examiner la nécessité d’élaborer des recommandations appropriées sur la reconnaissance des valeurs socioéconomiques des oiseaux d’eau migrateurs à travers leurs utilisations à des fins de consommation et de non consommation pour assurer que les valeurs économiques et culturelles des oiseaux d’eau soient pleinement reconnues au niveau national et soient intégrées dans les stratégies de réduction de la pauvreté. | Cette tâche a été suspendue pendant cette période triennale et aucune action n’a donc été entreprise.  Comme cela a été décidé lors de la 14ème réunion du Comité technique, cette tâche sera fusionnée avec les tâches 2.1 et 2.8 et sera reportée à la prochaine période triennale. | Non | | | |
| **2.5 Évaluations de la Liste rouge**  Examiner s’il convient de favoriser l’intégration du processus visant à assurer une prompte évaluation de la Liste rouge de l’UICN pour les oiseaux migrateurs qui sont des espèces prioritaires visées par l’AEWA. | Cette tâche est achevée. Dans le cadre du Comité technique, des consultations ont eu lieu entre BirdLife International, Wetlands International, l’UICN, les représentants du TC ainsi que les Secrétariats PNUE/AEWA et PNUE/CMS. | Non | | | |
| **2.6 Déclins multi-espèces régionaux**  Continuer de développer des idées quant à la façon dont les déclins multi-espèces à l’échelle régionale (comme celui des canards marins de la mer Baltique) pourraient être pris en main, en conjuguant des mesures nationales et internationales appropriées, et examiner les meilleurs moyens de diffuser ces idées sous forme de recommandations. | Le Comité technique a élaboré et approuvé en vue de la soumission à la MOP 7 un avant-projet intitulé « Recommandations relatives à une approche systématique pour répondre aux déclins des oiseaux d’eau : Une liste de contrôle des actions potentielles » lors de sa 14ème réunion en avril 2018. | Doc. AEWA/MOP 7.34 | | | |
| **2.7 Périodes de migration prénuptiale et liée à la reproduction**  Continuer de fournir des informations pertinentes sur les espèces africaines, tel qu’indiqué dans l’Appendice 1 de la Résolution 5.10, étant donné que les connaissances sur ces espèces s’améliorent par le biais de la mise en œuvre du Plan d’action pour l’Afrique, et présenter les recommandations élaborées. | Aucune action du Comité technique n’a été nécessaire pendant cette période triennale. Les Parties à l’AEWA devraient de manière proactive envisager d’élaborer elles-mêmes ces recommandations. Le Secrétariat se concertera avec l’Afrique du Sud pour voir si ce pays serait disposé à prendre la direction de l’élaboration de ce type de recommandations nationales pour servir de modèle à d’autres pays africains. Cette tâche sera retirée. | Non | | | |
| **2.8 Comprendre les problèmes de prélèvement** Solliciter des informations auprès des Parties et des parties prenantes pour savoir quels autres outils et recommandations leur seraient utiles dans le but d’assurer une chasse durable, ainsi que pour mieux identifier les publics que ces outils devraient viser et les moyens les plus appropriés par lesquels ceci pourrait être réalisé. | Comme cela a été décidé lors de la 14ème réunion du Comité technique, cette tâche sera fusionnée avec les tâches 2.1 et 2.4 indiquées ci-dessus et sera reportée à la prochaine période triennale.  Cette action est également liée à la tâche 7.2. concernant l’étude actualisée des législations applicables à la chasse et au commerce, pour laquelle les termes de référence ont été développés sans qu’il y ait toutefois de financement disponible au cours de cette période triennale. | Non | | | |
| **2.9 Connaissances traditionnelles et prélèvements**  Finaliser le rapport retardé sur cette question et formuler des recommandations pour de futurs travaux. Examiner s’il est possible d’inclure les travaux existants dans la tâche conceptuellement connexe (décrite plus haut) sur la promotion des avantages socioéconomiques offerts par les oiseaux d’eau. | Le Comité technique a examiné le document provisoire et a recommandé qu’il soit révisé et prolongé afin d’être soumis à la publication dans un journal. La tâche est considérée comme concurrente. | Non | | | |
| **2.10 Vue d’ensemble des ISSAP et développement de plans de gestion**  Continuer le suivi de la mise en œuvre des ISSAP et présenter des propositions pour la révision ou le retrait de plans spécifiques à chaque MOP.  Produire une liste prioritaire puis une sélection des espèces/ populations pour le développement de plans de gestion internationaux par espèce et réviser la liste prioritaire des plans d’action par espèce (SSAP). | Cette tâche est achevée. Le Comité technique a continué le suivi de la mise en œuvre des plans internationaux d’action et de gestion, a adopté un processus révisé pour le retrait et la révision des ISSAP pour y inclure l’option de prolongation, a adopté une proposition concernant la révision, le retrait et la prolongation des ISSAP pour la MOP7, a constitué une liste prioritaire pour le développement des plans de gestion ainsi qu’une liste prioritaire révisée pour le développement des plans d’action, et a adopté des critères révisés pour la priorisation des espèces/population pour les plans de gestion.  (reliée à la tâche 7.5 ci-dessous)  Le Comité technique a compilé un avant-projet de résolution sur les plans d’action et de gestion des espèces. | Doc. AEWA/MOP 7.21  Doc. AEWA/MOP7 DR.5 | | | |
| **Conservation des habitats (groupe de travail 3)** | | | |
| **Tâche** | **Tâches du TC/ actions entreprises** | | **Documents MOP7 pertinents** | | |
| **3.1 et 3.2 Conservation des sites**  ***Rapport sur le réseau de sites***  Continuer d’établir le « *Rapport sur le réseau de sites pour les oiseaux d’eau dans la zone de l’Accord »,* afin de mieux refléter les informations sur la gestion et l’état de conservation des sites clés, et d’élaborer plus avant des moyens de résumer ces informations de façon accessible, en tenant compte des exigences d’établissement de rapports au titre du Plan stratégique de l’AEWA et d’une évaluation au regard des Objectifs d’Aichi pertinents  ***Conservation des sites et l’AEWA***  Compte tenu des multiples initiatives (internationales) concernant l’identification, la désignation et la gestion des sites importants pour les oiseaux d’eau, faire une évaluation critique de la valeur ajoutée (le cas échéant) que peut apporter l’AEWA et transmettre des propositions d’activités ou d’initiatives spécifiques éventuelles découlant de cette évaluation à la MOP 7. | Aucune action n’a été entreprise du fait du manque de fonds disponibles. L’approche future pour cette étude est décrite dans l’avant-projet du Plan stratégique 2019-2027, qui devrait être adopté lors de la MOP7.  *(note : la tâche 3.2 visant la conservation des sites et l’AEWA a été fusionnée avec cette tâche)* | | Non | | |
| **3.3 Perte de zones humides ayant un impact sur les oiseaux d’eau**  Élaborer une compréhension partagée, fondée sur des données probantes, des taux régionaux de pertes d’habitats de zones humides pour servir de base à des actions prioritaires visant à s’attaquer aux causes de ces pertes et de ces dégradations ayant un impact sur les oiseaux d’eau migrateurs. Les travaux initiaux devraient être axés sur une évaluation du rythme très rapide de perte des habitats intertidaux le long de la voie de migration d’Asie occidentale-Afrique orientale et les conséquences pour les oiseaux d’eau qui utilisent ces régions. | Cette tâche a été achevée. Le Comité technique de l’AEWA a contribué au nouveau rapport de Ramsar (État des zones humides du monde et des services qu’elles fournissent à l’humanité) par le biais du GEST de Ramsar. Ce rapport inclut de bons éléments d’information sur les oiseaux d’eau, qui seront utiles pour l’AEWA.  L’information appropriée sera disponible dans le Rapport sur les perspectives mondiales des zones humides mentionné ci-dessus et se trouvera également sur le portail de l’UICN pour consulter des études de cas en ligne (base de données PANORAMA), par le biais duquel un lien explicite, permettant d’incorporer dans cette base de données les histoires à succès de la conservation des oiseaux d’eau, devrait être établi. BirdLife International explore également des options en vue d’entreprendre une évaluation de la situation de la côte de l’Arabie à cet égard. | | Non | | |
| **3.4. Importance socio-économique des oiseaux d’eau**  Examiner la possibilité d’effectuer plusieurs études de cas résumant les avantages socio-économiques (y compris la sécurité alimentaire) que retirent les populations locales de la gestion durable des zones humides et de l’utilisation durable des oiseaux d’eau qui dépendent de ces zones. | Le projet RESSOURCE dirigé par la FAO comporte des aspects qui peuvent contribuer à réaliser cette tâche, du moins partiellement. Cette tâche sera reportée dans le prochain plan de travail. | | Non | | |
| **3.5. Impact positif net**  Étudier la faisabilité et élaborer une proposition d’Impact positif net international incluant des méthodes de compensation qui engagent le secteur des entreprises et les gouvernements, en vue de soutenir la conservation des voies de migration [Programme de travail no 7 de la CMS sur les voies de migration]. | Aucune action n’a été entreprise concernant cette tâche dans le cadre du groupe de travail de la CMS, faisant qu’aucune action du Comité technique Comité n’a été nécessaire.  Lors de sa 14ème réunion, en avril 2018, le Comité technique a discuté du besoin potentiel d’un bref guide des recommandations pour les Parties contractantes sur ce sujet en mettant spécifiquement l’accent sur les oiseaux. Cette tâche sera reportée dans le prochain plan de travail. | | Non | | |
| **Gestion des activités humaines (groupe de travail 4)** | | | | | |
| **Tâche** | **Tâches du TC/ actions entreprises** | **Documents MOP7 pertinents** | | | |
| **4.1. Gestion des perturbations**  Commander des recommandations simples mais complètes sur la gestion des perturbations sous une forme qui peut être largement traduite et diffusée, et les soumettre à la MOP7 aux fins d’examen. Production de versions en anglais, en français, en arabe et en russe. | Une structure a été élaborée pour ces recommandations. Le GEST de Ramsar a fait part de son souhait d’élaborer ces recommandations dans le cadre d’un projet commun.  Cette tâche sera reportée au prochain plan de travail du TC et sera prioritaire. | Non | | | |
| **4.2 Industries extractives - évaluation de l’impact cumulatif**  Travailler en collaboration avec le GEST de Ramsar et d’autres parties intéressées, afin d’élaborer des orientations pour évaluer l’importance de l’impact cumulatif des pertes multiples de zones humides le long des voies de migration des espèces, et les conséquences pour les évaluations de l’impact sur l’environnement, les évaluations stratégiques environnementales et d’autres processus d’évaluation. | Cette tâche sera achevée d’ici la fin de ce cycle. Des liens vers la documentation appropriée seront inclus dans les recommandations relatives à des approches systématiques des déclins (voir tâche 2.6), afin de diriger les Parties de l’AEWA vers les sources existantes d’information. Aucune contribution n’est prévue de la part du GEST de Ramsar.  Cette tâche sera retirée. | Non | | | |
| **4.3. Abattage illégal**  Collaborer à la mise en œuvre de la Résolution 11.16 de la CMS sur la prévention de l’abattage, du prélèvement et du commerce illégaux des oiseaux migrateurs. Cette tâche inclut la participation au Groupe de travail intergouvernemental chargé de lutter contre l’abattage, le prélèvement et le commerce illégaux des oiseaux migrateurs dans la région méditerranéenne, et un appui technique à la mise en œuvre du Plan d’action de l’AEWA/CMS pour lutter contre le piégeage des oiseaux le long des côtes méditerranéennes de l’Egypte et de la Libye. | Le Comité technique est représenté auprès du Groupe de travail de la CMS sur l’abattage illégal par M. Sidi Imad Cherkaoui, représentant régional de l’Afrique du Nord.  Il s’agit d’une tâche de mise à jour continue qui sera reportée dans le prochain plan de travail. | Non | | | |
| **4.4 Réduction de l’impact de la pêche**  Compiler - et s’il y a lieu complémenter - les lignes directrices et les recommandations existantes sur la conservation, fondées sur les priorités identifiées dans le paragraphe 5 et sur les meilleures données scientifiques disponibles, et les présenter à la MOP7. | La rédaction du guide des recommandations relatives à la réduction de l’impact de la pêche sur les oiseaux marins couverts par l’AEWA a été confiée à la RSPB et au Programme mondial de conservation des oiseaux marins de BirdLife International. Au moment de la rédaction de ce rapport, le TC avait seulement examiné le premier avant-projet lors de sa 14ème réunion, en avril 2018, et un ou plusieurs autres avant-projets seront fournis dans la période précédant la MOP7. | Doc. AEWA/MOP 7.30 | | | |
| **4.5. Empoisonnement et produits agrochimiques**  Collaborer à la mise en œuvre de la Résolution 11.15 de la CMS sur la *Prévention de l’empoisonnement des oiseaux migrateurs*. Cette tâche comprend la participation au Groupe de travail de la CMS sur l’empoisonnement, afin de fournir d’autres recommandations et davantage de soutien dans le cadre de la mise en œuvre de la Résolution 11.15. de la CMS. | Le Comité technique de l’AEWA est représenté par Mme Ruth Cromie, représentante régionale de l’Europe du Nord et du Sud-Ouest au sein du groupe de travail de la CMS sur l’empoisonnement.  Tâche de mise à jour continue - sera reportée dans le prochain plan de travail. | Non | | | |
| **4.6. Empoisonnement dû à la grenaille de plomb**  Collaborer à la mise en œuvre de la Résolution 11.15 de la CMS sur la *Prévention de l’empoisonnement des oiseaux migrateurs*. Cette tâche comprend la participation au Groupe de travail de la CMS sur l’empoisonnement, afin de fournir d’autres recommandations et davantage de soutien dans le cadre de la mise en œuvre de la Résolution 11.15. de la CMS. | Le Comité technique de l’AEWA est représenté par Mme Ruth Cromie, représentante régionale de l’Europe du Nord et du Sud-Ouest au sein du groupe de travail de la CMS sur l’empoisonnement.  Tâche de mise à jour continue - sera reportée dans le prochain plan de travail. | Non | | | |
| **4.7 Perturbations**  Commander une synthèse des connaissances scientifiques sur les perturbations, y compris sur les activités qui sont des sources de perturbation importantes et répandues, et aborder à la fois les effets des perturbations et les mécanismes d’adaptation, d’atténuation et de compensation éventuels et, s’il y a lieu, résumer les études qui ont évalué les effets à court terme des perturbations et leur impact à long terme sur la productivité et la survie des oiseaux, tant au niveau des individus que des populations, et remettre cette synthèse à la MOP7, aux fins d’examen. | Lors de sa 14ème réunion, en avril 2018, le Comité technique a conclu que beaucoup de travaux sur les perturbations ont déjà été entrepris et qu’une nouvelle synthèse n’est pas nécessaire. À la place, des liens vers les recommandations existantes sur les perturbations seront indiqués dans le cadre de la tâche 4.1. (Recommandations sur la gestion des perturbations).  Cette tâche sera reportée dans le prochain plan de travail et sera conclue ensemble avec la tâche 4.1, conformément aux indications ci-dessus | Non | | | |
| **4.8. Réduire l’impact de l’énergie - Groupe de travail sur l’énergie**  Collaborer à la mise en œuvre de la Résolution 11.27 de la CMS sur *Les énergies renouvelables et les espèces migratrices*. Cette tâche comprend la participation au groupe de travail de la CMS sur l’énergie afin de fournir davantage de recommandations et plus de soutien dans le cadre de la mise en œuvre de la Résolution 11.27 de CMS.  Cette tâche inclut aussi de fournir des recommandations supplémentaires lorsque de nouvelles avancées technologiques importantes deviennent disponibles pour réduire l’impact des lignes électriques sur les oiseaux, telles que l’amélioration des techniques. | Le Secrétariat PNUE/AEWA participe au groupe de travail sur l’énergie de la CMS.  Il s’agit d’une tâche de mise à jour continue qui sera reportée dans le prochain plan de travail. | Non | | | |
| **4.9 Réduire l’impact de l’énergie – outil de cartographie des zones sensibles**  Dans le contexte de la mise en œuvre des Résolutions 11.27 et 6.7 de la CMS, élaborer des termes de référence et déterminer les coûts du développement plus avant d’un outil de cartographie des zones sensibles, afin d’indiquer les risques présentés pour les oiseaux migrateurs par les projets d’aménagement d’infrastructures. | Lors de sa 14ème réunion, en avril 2018, le Comité technique a conclu que jouer un rôle moteur sur cette question n’est pas une tâche du ressort de l’AEWA ou du Comité technique de l’AEWA, car la portée d’un tel outil est potentiellement beaucoup plus large. Il a été convenu d’attendre les résultats éventuels du Sommet sur les voies de migration de BirdLife International, ayant lieu du 23 au 26 avril 2018 à Abu Dhabi. | Non | | | |
| **4.10. Industries extractives - Guide des recommandations**  Travailler en collaboration avec le GEST de Ramsar pour finaliser le *Guide des recommandations sur les industries extractives* et diffuser ce guide auprès des Parties contractantes. | Beaucoup de progrès ont été accomplis dans le cadre de cette tâche. Elle sera conservée dans le plan de travail de la prochaine période triennale et aura la priorité. | Non | | | |
| **4.11. Industries extractives - élaboration d’outils analytiques**  Poursuivre la collaboration avec le GEST de Ramsar sur ces questions, notamment en travaillant avec d’autres organisations pour continuer à élaborer des outils d’analyse géo-spatiale en vue d’identifier les régions où des conflits potentiels peuvent survenir du fait des impacts des procédés de l’industrie extractive sur les zones humides importantes pour les oiseaux d’eau migrateurs. | Aucun progrès n’a été réalisé dans le cadre de cette tâche du fait du manque de capacités et de ressources, et elle n’est plus à l’ordre du jour du GEST de Ramsar. Dans le cadre de la Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest (CEDEAO), l’Agence du bassin du fleuve Niger, RAMSAR et l’UICN ont élaboré des recommandations sur les industries extractives qui pourraient être utiles, et il y a eu/aura une réunion régionale à ce sujet.  Lors des débats au cours de sa 14ème réunion en avril 2018, le Comité technique a évalué cette activité, l’estimant très utile et d’un grand potentiel, mais également complètement dépendante de ressources externes. Il a été convenu de reporter cette tâche dans le prochain plan de travail, mais de la définir comme ayant une faible priorité. | Non | | | |
| **4.12 Abattage illégal - projet pilote**  Dans le contexte de la mise en œuvre des Résolutions 11.16 et 6.12 de la CMS, élaborer les termes de références et déterminer les coûts d’un projet pilote à réaliser en Afrique (visant éventuellement le Combattant varié *Philomachus pugnax* au Sahel). | Aucun progrès n’a été réalisé du fait de la capacité insuffisante et de la faible priorité.  Cette tâche sera retirée. | Non | | | |
| **4.13 Menaces provenant des déchets marins**  Évaluer toutes les menaces pesant sur les oiseaux marins migrateurs couverts par l’AEWA liées à l’ingestion de matières plastiques, de microplastiques et d’autres formes de déchets marins (débris marins) et fournir à la MOP des conseils sur les réponses appropriées | Une étude évaluant les menaces issues des plastiques et des microplastiques pesant sur les populations d’oiseaux marins de l’AEWA a été commandée à la RSPB et au Programme mondial de conservation des oiseaux marins de BirdLife International et sera soumise à la MOP7. Les résultats de cette étude seront également pris en considération s’il y a lieu dans l’avant-projet de résolution de la MOP7 sur les oiseaux marins. | Doc. AEWA/MOP 7.28  Doc. AEWA/MOP7 DR.6 | | | |
| **4.14 Identifier les données probantes nécessaires pour mieux évaluer les impacts cumulatifs des projets d’énergie renouvelable offshore sur les populations d’oiseaux d’eau migrateurs.** | Cette tâche relève du mandat du Groupe de travail de la CMS sur l’énergie. Un avant-projet de document a été produit pour la TC13 (document TC 13.11), qui doit être finalisé et soumis au Groupe de travail de la CMS sur l’énergie. Ceci est prévu pour la fin de 2018 ; la tâche sera alors clôturée et retirée. | Non | | | |
| **Recherche et surveillance (groupe de travail 5)** | | | | | |
| **Tâche** | **Tâches du TC/ actions entreprises** | **Documents MOP7 pertinents** | | | |
| **5.1 Cibler les programmes de surveillance**  Terminer les recommandations supplémentaires aux Parties sur la façon de s’assurer que toutes les populations de l’AEWA soient couvertes par des programmes de surveillance internationaux qui sont appropriés au niveau de leur étendue et de leurs méthodes pour produire des estimations de tailles et de tendances de populations fiables au plan international, y compris la surveillance des oiseaux marins et des oiseaux d’eau coloniaux reproducteurs ; | Ces recommandations supplémentaires seront incluses dans l’avant-projet de lignes directrices de conservation révisées de l’AEWA relatives à la surveillance des oiseaux d’eau (tâche 5.2), qui sera soumis à la MOP7 pour adoption.  Le Comité technique a compilé un avant-projet de résolution sur le renforcement de la surveillance des oiseaux d’eau. | Doc. AEWA/MOP 7.35  Doc. AEWA/MOP7 DR.7 | | | |
| **5.2 Lignes directrices de conservation sur la surveillance**  Élaborer des Lignes directrices de conservation afin de donner des orientations aux Parties sur la façon d’élaborer des programmes individuels de surveillance adéquats dans leur champ d’application et leurs méthodes, pour produire des estimations fiables sur la taille et les tendances des populations d’oiseaux d’eau qui se reproduisent ou hivernent sur leur territoire, tout en s’efforçant d’adopter une méthodologie harmonisée. | Les lignes directrices de conservation de l’AEWA sur la surveillance sont en cours de révision dans le cadre du Partenariat pour la surveillance des oiseaux d’eau d’Afrique-Eurasie et seront soumises à la MOP7 aux fins d’adoption.  Le Comité technique a compilé un avant-projet de résolution sur l’adoption des recommandations dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d’action de l’AEWA. | Doc. AEWA/MOP 7.35  Doc. AEWA/MOP7 DR.8 | | | |
| **5.3. Priorités en matière de surveillance**  Identifier les priorités d’un développement systématique de la surveillance des oiseaux d’eau, afin d’atteindre l’objectif de 50 % d’augmentation d’ici à 2017 du nombre de populations dont l’état est évalué sur la base de données de surveillance régulières, conformément au Plan stratégique de l’AEWA 2009-2017, prenant en compte l’état de conservation des populations, leur représentativité géographique et d’autres facteurs ; | Cette tâche n’a pas été achevée et sera reportée dans le prochain plan de travail pour être menée à bien, si toutefois suffisamment de fonds sont disponibles. | Non | | | |
| **5.4 Financement durable de la surveillance des oiseaux d’eau**  Travailler en collaboration avec le Partenariat pour la surveillance des oiseaux d’eau, afin d’avancer dans la réalisation des objectifs de surveillance continue du Plan stratégique 2009-2017 de l’AEWA et en faire rapport à la MOP7 et, si besoin, proposer de réexaminer cette question à la MOP7, en vue de garantir une solution durable à long terme pour le suivi international des oiseaux d’eau. | Aucun besoin d’action par le Comité technique. Un rapport sur le développement de la surveillance des oiseaux d’eau le long des voies de migration d’Afrique-Eurasie a été préparé par Wetlands International et le Secrétariat de l’AEWA, et présenté au Comité technique lors de sa 14ème réunion en avril 2018. Il sera également soumis à la 13ème réunion du Comité permanent et à la MOP7. | Doc. AEWA/MOP 7.31 | | | |
| **5.5. Synergies avec Ramsar visant la surveillance des oiseaux d’eau**  Travailler en collaboration avec Ramsar pour identifier les synergies possibles concernant la surveillance des oiseaux d’eau dans le contexte des objectifs 11 et 13 du Plan stratégique de Ramsar, et du développement éventuel d’indicateurs supplémentaires pour l’objectif 5 concernant la couverture de populations d’oiseaux qui dépendent de zones humides par des sites désignés Ramsar. | Il n’y a pas eu de développement ultérieur sur cette question avec Ramsar. Cette tâche sera reportée dans le plan de travail du TC de la nouvelle période triennale. | Non | | | |
| **Éducation et information (groupe de travail 6)** | | | | | |
| **Tâche** | **Tâches du TC/ actions entreprises** | **Documents MOP7 pertinents** | | | |
| **6.1. Mise en œuvre la Stratégie de communication**  Donner des avis et établir des priorités pour la mise en œuvre en cours de la Stratégie de communication. | Plusieurs tâches détaillées étaient incluses dans le plan de travail du TC à la section 6.1.  Des progrès ont été réalisés, en particulier en ce qui concerne la diffusion de la Stratégie de communication auprès de tous les points focaux nationaux et CESP de l’AEWA.  Plusieurs tâches seront reportées dans le prochain plan de travail, y compris l’élaboration de plans courts de mise en œuvre de la Stratégie de communication (SC) sur la base des tâche prioritaires du TC, la préparation et la distribution de produits ciblés autour des rapports ou documents du TC, ainsi que la poursuite du repérage de projets, d’initiatives et d’événements concernant les voies de migration importants pour l’AEWA (la CMS, l’Initiative Voie de migration de la mer des Wadden, le projet sur la voie de migration de l’Adriatique, l’Initiative en faveur des oiseaux migrateurs de l’Arctique (AMBI), le Vol des cygnes du WWT etc.). | Non | | | |
| **6.2 Réseau mondial inter-voies de migration**  Contribuer à la future mise en œuvre du Réseau mondial inter-voies de migration (GIN) pour s’assurer que les meilleures pratiques soient partagées entre les différentes initiatives internationales en matière de conservation pour les oiseaux migrateurs dans différentes parties du monde. | Il n’y a pas eu d’activités dans le cadre du Réseau mondial inter-voies de migration. Cette tâche sera retirée. | Non | | | |
| **Mise en œuvre (groupe de travail 7)** | | | | | | |
| **Tâche** | **Tâches du TC/ actions entreprises** | **Documents MOP7 pertinents** | | | |
| **7.1. 7ème Rapport sur l’état de conservation**  Conduire le processus de préparation du 7ème Rapport sur l’état de conservation (Plan d’action 7.4a), tout en tenant compte des besoins en matière d’établissement de rapports au titre du Plan stratégique de l’AEWA et de l’évaluation par rapport aux Objectifs d’Aichi pertinents. | Le Comité technique a fait de nombreuses observations sur les avant-projets du 7ème Rapport sur l’état de conservation (CSR7), dont la production a été confiée à Wetlands International, et a adopté l’avant-projet final lors de sa 14ème réunion, en avril 2018, aux fins de soumission lors de la 13ème réunion du Comité permanent et de la MOP7.  Il s’agit d’une tâche de mise à jour continue qui sera reportée dans le prochain plan de travail du TC.  En tant qu’élément du processus du CSR7, le TC a compilé et approuvé une liste d’amendements proposés au Tableau 1 de l’Annexe 3 de l’AEWA. Ces amendements proposés seront officiellement soumis par une Partie contractante à la MOP7.  Au cours du processus du CSR7, la nécessité de réviser la définition du terme « déclin significatif à long terme » a été identifiée. Une proposition de révision a été soumise à la 14ème réunion du Comité technique et acceptée. Ce travail a eu comme conséquence des propositions d’amendement de l’un des critères de classification du Tableau 1 et d’un nouveau critère pour les catégories 3 de la colonne A et 2 de la colonne B. Cette proposition d’amendements sera officiellement soumise par une Partie contractante à la MOP7.  Le Comité technique a compilé un avant-projet de résolution sur l’adoption des amendements de l’interprétation des termes utilisés dans le contexte du Tableau 1 de l’Annexe 3 à l’AEWA. | Doc. AEWA/MOP 7.14  Doc. AEWA/MOP7 DR.3  Doc. AEWA/MOP7 DR.4 | | | |
| **7.2. Autres études internationales**  Aider au processus de préparation :  a) **d’une étude actualisée sur les informations provenant d’enquêtes**  (Plan d’action 7.4b).  b) **d’une étude actualisée sur les législations applicables à la chasse et au commerce** (Plan d’action 7.4d) et  c) **d’une étude actualisée sur les projets de rétablissement** (Plan d’action 7.4f) | Lors de sa 14ème réunion, le Comité technique a brièvement discuté du besoin éventuel d’examiner la nécessité, la délimitation ainsi que la fréquence des études obligatoires décrites dans le Plan d’action de l’AEWA. Le TC a convenu que ces études devraient être maintenues à leurs fréquences actuelles et devraient être produites lorsque les ressources sont disponibles pour le faire.  Aucun progrès n’a été réalisé concernant l’étude des informations liées aux enquêtes. Cette tâche sera reportée dans le prochain plan de travail du TC.  Le Comité technique a produit les termes de référence pour l’étude actualisée sur les législations applicables à la chasse et au commerce, mais aucun financement n’était disponible pour réaliser cette étude au cours de cette période triennale. Cette tâche sera incluse dans le prochain plan de travail.  L’étude actualisée sur les projets de rétablissement a été suspendue pendant cette période triennale et sera ajoutée au prochain plan de travail. | Non | | | |
| **7.3 L’information sur les espèces figurant à la colonne A**  Élaborer des listes nationales des populations figurant à la colonne A pour toutes les Parties au Moyen-Orient, en Europe et en Asie centrale et communiquer ces listes aux pays respectifs afin de soutenir tout processus nécessaire de révision législative nationale pour les espèces concernées. | Il ne s’agit pas d’une tâche pour le TC et elle sera supprimée dans le prochain plan de travail. Ceci sera ajouté au plan de travail du Secrétariat en tant que tâche de mise à jour suivie. | Non | | | |
| **7.4 Révision du format des plans**  Réviser le format des plans d’action internationaux par espèce (ISSAP) et examiner la nécessité de ce format pour les plans de gestion internationaux par espèce et les plans d’action internationaux multi-espèces. | Pendant cette période triennale, le Comité technique a préparé et a adopté un format révisé et des recommandations se rapportant aux plans d’actions internationaux par espèce et multi-espèces. Un premier avant-projet a été présenté à la 12ème réunion du Comité permanent de l’AEWA au début de 2017 aux fins d’approbation préliminaire, et ce format a été ultérieurement utilisé pour le Pélican frisé, la Macreuse brune et l’Érismature à tête blanche. Le format et les recommandations définitifs seront soumis à la MOP7 pour approbation.  Comme prévu dans le nouveau Plan stratégique de l’AEWA, le Comité technique produira un format pour les recommandations en matière de conservation pendant la prochaine période triennale. Un format et des recommandations spécifiques pour les plans de gestion internationaux par espèce et multi-espèces de l’AEWA seront également développés lors de la prochaine période triennale. | Doc. AEWA/MOP 7.22 | | | |
| **7.5 Vue d’ensemble des ISSAP**  Continuer à surveiller la mise en œuvre des ISSAP et présenter des propositions de révision ou de retrait de plans spécifiques à chaque MOP. | Cette tâche a été achevée (voir aussi tâche 2.10 ci-dessus).  Une première proposition concernant la révision, le retrait ou la prolongation des ISSAP a été discutée lors de la 13ème réunion du Comité technique, en mars 2016, et une mise à jour sur les progrès accomplis a été présentée à la 12ème réunion du Comité permanent, début 2017. Le Comité technique a examiné et adopté ultérieurement une version révisée de cette proposition lors de sa 14ème réunion, en mars 2018. Cet avant-projet inclut également une vue d’ensemble sur l’état de préparation des plans d’action et de gestion internationaux dans le cadre de l’Accord. | Doc. AEWA/MOP 7.21 | | | |
| **7.6. Examen et reformatage des Lignes directrices de conservation existantes**  Examiner les lignes directrices de conservation de l’AEWA No **1, 3, 4, 7, 8 et 9** pour s’assurer qu’elles continuent à refléter les meilleures pratiques en matière de conservation. Veiller à ce que la révision des Lignes directrices No 9 sur la surveillance des oiseaux d’eau englobe des recommandations sur a) la surveillance des oiseaux d’eau coloniaux, et b) une surveillance démographique.  Soumettre toutes les Lignes directrices révisées à la MOP7. | Le Comité technique a entrepris un examen à grande échelle des lignes directrices de conservation de l’AEWA, recevant 154 réponses aux questionnaires distribués, émanant de 50 pays. Examen des lignes directrices de conservation de l’AEWA : le format et les priorités futures ont été présentées lors de la 13ème réunion du Comité technique, qui s’est déroulé du 14 au 17 mars 2016 en Israël. Le format révisé des lignes directrices de conservation a été ensuite soumis à la 12ème réunion du Comité permanent pour approbation, début 2017 ([Doc. AEWA/StC 12.15](http://www.unep-aewa.org/sites/default/files/document/aewa_stc_12_15_revised_format_conservation_guidelines.pdf)).  Les lignes directrices de conservation sur le protocole de surveillance des oiseaux d’eau (No 9) sont en cours de révision dans le cadre du Partenariat pour la surveillance des oiseaux d’eau et seront soumises à la MOP7 pour adoption.  Aucun progrès n’a été accompli en ce qui concerne la révision prévue des Lignes directrices relatives aux plans d’action nationaux par espèce (No 1), Préparation d’inventaires des sites (No 3), Gestion des sites clés (No 4), Écotourisme (No 7) ou Réduction des dommages aux cultures et aux pêcheries, des collisions avec des oiseaux et autres formes de conflit (No 8), en raison de capacités et de ressources limitées. Cette tâche sera incluse dans le prochain plan de travail. | Doc. AEWA/MOP 7.35 | | | |
| **7.7 Recommandations sur les espèces sosies**  Achever le travail sur les Conseils pour traiter l’abattage accidentel d’espèces sosies dans le Paléarctique occidental et présenter une version révisée et élargie pour examen à la MOP7. | Cette tâche est achevée.  Les recommandations sur les espèces sosies identiques ont été incorporées dans l’Outil de Réseau de sites critiques révisé. Lors de sa 14ème réunion, le Comité technique a décidé que la référence à cette question devrait être incluse dans un avant-projet de résolution de la MOP7.  En outre, le Secrétariat, par le biais du site Web de l’AEWA, devrait promouvoir ces recommandations avec un lien vers l’Outil CSN. | Non | | | |
| **7.8 Vue d’ensemble de la procédure pour modifier la liste des populations dans le Tableau 1 de l’AEWA**  Préparer, avec les ressources existantes, un document d’information résumant et expliquant la procédure actuelle pour apporter des changements dans l’état de conservation des espèces au Plan d’action de l’AEWA, y compris les processus de consultation et d’examen pertinents ainsi que les délais et les dépendances de données. | Il ne s’agit pas d’une tâche pour le Comité technique et elle sera retirée du plan de travail. Le Secrétariat essayera de s’en charger au début de la prochaine période triennale. | Non | | | |
| **7.9 Conseil sur des priorités de l’AEWA pour la conservation des oiseaux marins**  Fournir des conseils à la MOP sur les priorités les plus urgentes pour la conservation des oiseaux marins dans le cadre de la mise en œuvre de l’Accord ; | L’élaboration de conseils concernant les priorités de l’AEWA en matière de conservation des oiseaux marins a été confiée à la RSPB et au Programme mondial de conservation des oiseaux marins de BirdLife International. Le Comité technique a commencé une première discussion d’orientation sur la structure de ces conseils lors de sa 14ème réunion en avril 2018, et adoptera l’avant-projet définitif avant la soumission à la MOP7.  Les résultats du document établissant les priorités seront également pris en considération, s’il y a lieu, dans l’avant-projet de résolution sur des oiseaux marins pour la MOP7. | Doc. AEWA/MOP 7.29  Doc. AEWA/MOP7 DR.6 | | | |
| **7.10. Évaluation des risques relatifs aux espèces non indigènes**  Contribuer à l’élaboration de normes et de recommandations convenus au plan international pour l’évaluation des risques relatifs aux oiseaux d’eau non indigènes afin de faciliter la mise en œuvre de l’Accord et des instruments juridiques qui s’y rapportent. | Le Secrétariat rassemblera les critères nationaux et internationaux disponibles pour l’évaluation des risques relatifs aux espèces non indigènes d’ici la fin de 2018, et, sur cette base, le TC examinera cette question pendant la prochaine période triennale.  Cette tâche sera reportée dans le plan de travail de la prochaine période triennale. | Non | | | |
| **7.11 Recommandations concernant l’adaptation au changement climatique**  Continuer de mettre régulièrement à jour le cadre des recommandations de l’AEWA concernant l’adaptation au changement climatique afin d’assurer que celui-ci résume les connaissances actuelles et tout particulièrement continuer de rechercher des conseils pertinents en français et s’appliquant à des situations non européennes. | Des références françaises ont été fournies au Secrétariat pour l’inclusion dans les recommandations sur l’adaptation au changement climatique et y seront intégrées.  Lors de sa 14ème réunion, le Comité technique a convenu qu’un mandat devrait être demandé à la MOP afin de rendre ce type de documents de recommandation accessibles en ligne, ce qui conviendra mieux, s’il y a lieu, au besoin de mises à jour continues.  Cette tâche sera retirée du plan de travail du TC.  Le Comité technique a compilé un avant-projet de résolution sur la résistance des voies de migration au changement climatique en s’appuyant sur les résultats du projet dirigé par Wetlands International, lancé lors de la MOP6. | Doc. AEWA/MOP7 DR.9 | | | |
| **7.12 Acclimatation des espèces non indigènes** | Un avant-projet de recommandations pour les pays, relatives aux dispositions de l’AEWA concernant les espèces non indigènes, notamment la façon de prendre en main l’acclimatation de ces espèces, a été produit et approuvé lors de la 14ème réunion du Comité technique d’AEWA à Bonn, Allemagne, du 10 au 13 avril 2018, aux fins de soumission au StC13 et à la MOP7.  Le Comité technique a compilé un avant-projet de résolution sur l’adoption des recommandations dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d’action de l’AEWA. | Doc. AEWA/MOP 7.33  Doc. AEWA/MOP7 DR.8 | | | |
| **7.13 Révision du format des Tâches internationales de mise en œuvre (IIT)** | Aucune action n’a été entreprise. Les Tâches internationales de mise en œuvre (IIT) ne vont plus exister en tant que liste prioritaire autonome à la suite de l’adoption du nouveau Plan stratégique de l’AEWA et du Plan d’action révisé pour l’Afrique, qui établissent chacun les priorités des activités internationales de mise en œuvre dans le cadre de l’Accord. En tant que telle, cette activité sera retirée du plan de travail du TC. | Non | | | |
| **7.14 Dresser la carte des populations présentes dans les pays des Parties contractantes ayant différents états de conservation au Tableau 1** | Il ne s’agit pas d’une tâche pour le TC, mais plutôt d’une tâche routinière à réaliser par le Secrétariat. Elle sera retirée du plan de travail du TC pour la prochaine période triennale. | Non | | | |
| **Questions stratégiques, questions relatives aux rapports, questions émergentes et autres (groupe de travail 8)** | | | | | |
| **Tâche** | **Tâches du TC/ actions entreprises** | **Documents MOP7 pertinents** | | | |
| **8.1 Mise à jour du Plan stratégique**  Contribution à la révision du Plan stratégique actualisé, en vue de la MOP7. | Le Comité technique a contribué à la révision du Plan stratégique à différents stades du processus de rédaction. | Doc. AEWA/MOP 7.15 | | | |
| **8.2 Objectifs du Plan stratégique**  Examiner plus avant la façon d’évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs 3.4 et 5.8 du Plan stratégique (2009-2017). | Le Comité technique a élaboré et approuvé des « Recommandations relatives à une approche systématique pour répondre aux déclins des oiseaux d’eau : liste de contrôle des actions potentielles » lors de sa 14ème réunion, en avril 2018, un document qui rassemble les meilleures pratiques en matière de programmes de conservation des oiseaux d’eau, mais celles-ci n’ont pas été encore incorporées.  Une évaluation visant à savoir si l’AEWA est reconnu par d’autres AEM comme étant un indicateur de biodiversité durable n’a pas encore été effectuée, mais elle sera probablement couverte par le champ d’application du rapport à la MOP7 sur la mise en œuvre du Plan stratégique 2009-2018. | Doc. AEWA/MOP 7.34  [Doc. AEWA/MOP 7.10] | | | |
| **8.3 Révision du PoAA**  Contribuer à la révision du Plan d’action pour l’Afrique. | La révision du Plan d’action pour l’Afrique est en cours. Plusieurs membres du Comité technique ont participé jusqu’ici au processus d’élaboration en tant que membres du groupe de travail sur le Plan d’action pour l’Afrique (PoAA). Le groupe de travail sur le PoAA examine actuellement le premier avant-projet. Cet avant-projet a été soumis à la 13ème réunion du StC et la version finale sera soumise à la MOP7 pour adoption. | Doc. AEWA/MOP 7.11 | | | |
| **8.4. Rapports nationaux**  Réviser le format du rapport national et apporter les modifications nécessaires sur la base des retours d’information reçus après le cycle d’établissement de rapports pour la MOP6, et gérer les modifications requises à la suite de la MOP6, y compris le travail destiné à élaborer un format de présentation de rapport initial lié au projet de Plan stratégique révisé. | Le format de rapport national a été révisé par le TC et approuvé lors de la 12ème réunion du Comité permanent en vue de son utilisation lors du cycle de remise de rapports à la MOP7 ([Doc. AEWA/StC 12.7](http://www.unep-aewa.org/sites/default/files/document/aewa_stc_12_7_revision_nrf.pdf)).  L’avant-projet du format révisé des rapports nationaux pour le prochain cycle (rapports soumis à la MOP8) basé sur l’avant-projet du Plan stratégique 2019-2027 est également achevé et a été approuvé lors de la 14ème réunion du Comité technique en avril 2018 aux fins de soumission à la StC13 et à la MOP7.  Cette tâche sera reportée dans le prochain plan de travail en ce qui concerne les révisions du format du rapport national qui seront à nouveau nécessaires pour le cycle suivant (c’est- à-dire pour les rapports à la MOP9).  Le TC a compilé un avant-projet de résolution qui inclut des aspects de l’approbation et de la révision du format du rapport national. | Doc. AEWA/MOP 7.17  Doc. AEWA/MOP7 DR.1 | | | |
| **8.5 Module sur l’état de conservation des populations pour les rapports nationaux**  Élaborer plus avant une approche modulaire pour les rapports nationaux, comprenant des modules remis à différents intervalles, y compris le développement d’un module sur l’état de conservation des populations pour les rapports nationaux présentés à la MOP 7. | Le Secrétariat a présenté au Partenariat pour la surveillance des oiseaux d’eau la demande de soutien à l’élaboration d’un module sur les rapports reflétant la situation des espèces. La remise d’une ébauche est prévue à la TC15 au début de 2019 pour y être discutée et approuvée. | Non | | | |
| **8.6 Réalisation des Objectifs d’Aichi**  Continuer d’évaluer les progrès accomplis sur les questions relatives aux Objectifs d’Aichi, et présenter une évaluation triennale de la contribution de l’AEWA à chacun des Objectifs d’Aichi pertinents, en définissant, si nécessaire ou approprié, les besoins supplémentaires | Le Comité technique a préparé puis approuvé lors de sa 14ème réunion, en avril 2018, un avant-projet de résolution sur la contribution de l’AEWA à la réalisation des Objectifs d’Aichi pour 2020 relatifs à la biodiversité.  Les Objectifs d’Aichi expirent en 2020, mais il sera nécessaire de trouver un autre processus de communication des réalisations par rapports aux Objectifs de développement durable (ODD). Il faudrait envisager de rédiger un rapport final sur les réalisations de l’AEWA par rapport aux Objectifs d’Aichi jusqu’en 2020. | Doc. AEWA/MOP 7.2 | | | |
| **8.7. Harmonisation des établissements de rapports**  Continuer de promouvoir une périodicité synchronisée et d’autres synergies avec les cycles d’établissement de rapports pour la CMS, la Convention de Ramsar, la Directive européenne Oiseaux (Article 12) et d’autres encore dans la mesure des possibilités.  Se concentrer sur les rapports concernant les espèces : Convention de Berne, UE, CAF, HELCOM, OSPAR | Cette tâche a été partiellement achevée. Par l’intermédiaire du Secrétariat, le Comité technique a engagé le dialogue avec la Commission européenne concernant les synergies au niveau de l’établissement des rapports, mais pas avec d’autres organes internationaux.  Le Comité technique a également fourni des commentaires sur le format de rapport selon l’article 12 de la nouvelle la directive Oiseaux de l’UE.  Cette tâche sera reportée dans le prochain plan de travail. | Non | | | |
| **8.8 Mise en œuvre**  Sur demande, aider les Parties à mettre en œuvre l’Accord, y compris la participation éventuelle aux missions de la Procédure d’évaluation de la mise en œuvre (IRP). | Le Comité technique a contribué durant la période triennale à tous les nouveaux cas éventuels d’IRP ainsi qu’aux cas en cours, répondant aux demandes adressées.  Il s’agit d’une tâche de mise à jour continue qui sera reportée dans le prochain plan de travail. | Doc. AEWA/MOP 7.18 | | | |
| **8.9. Nouvelles maladies**  Continuer à participer au Groupe de travail scientifique de la CMS sur la santé de la faune sauvage et des écosystèmes, et au Groupe de travail scientifique sur l’influenza aviaire et les oiseaux sauvages. | Le Comité technique de l’AEWA est représenté par Mme Ruth Cromie, représentante régionale de l’Europe du Nord et du Sud-Ouest au sein du groupe de travail de la CMS sur l’empoisonnement.  Le groupe de travail sur l’influenza aviaire a réalisé une mise à jour de situation relative à l’épidémie d’influenza aviaire hautement pathogène H5N8 pendant l’hiver de 2016/17 (qui impliquait les oiseaux sauvages), puis l’a diffusée pour rappeler aux agences et aux Parties leurs engagements en vertu de l’AEWA et de la CMS, ainsi que les recommandations fournies par la FAO et l’OIE.  Il s’agit d’une tâche de mise à jour continue qui sera reportée dans le prochain plan de travail. | Non | | | |
| **8.10 Indicateurs communs de mise en œuvre**  Envisager d’élaborer s’il y a lieu des indicateurs de mise en œuvre communs pour l’AEWA et Ramsar, basés par exemple sur l’outil TEMATEA (résolution 5.19).  Le commentaire de Ramsar sera pris en main dans le cadre d’un groupe de travail différent – se rapportant à la surveillance et au recueil de données. | Aucune action nécessaire de la part du Comité technique.  Cette tâche sera retirée. | Non | | | |
| **8.11. L’AEWA et les Stratégies et plans d’action nationaux en faveur de la biodiversité (NBSAP)** | L’action prévue était d’évaluer si le GEST de Ramsar est engagé dans le processus de NBSAP, et si oui, d’aligner les approches de l’AEWA et celles de Ramsar. Étant donné que le GEST n’est pas engagé dans le processus de NBSAP, aucune action n’était exigée de la part du Comité technique.  Cette tâche sera retirée. | Non | | | |